



## **Jeu-concours « WORLD TABLE TENNIS MONTPELLIER » de Montpellier Méditerranée Métropole**

**Sud de France Arena – du mardi 28 octobre au dimanche 02 novembre 2025**

### **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**

**ARTICLE 1 :** Montpellier Méditerranée Métropole, dont le siège est 50 place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 2, organise un jeu-concours en ligne sur montpellier.fr et sur le compte Instagram de la métropole pour faire gagner des places pour assister au tournoi de Tennis de Table WTT organisé par la Fédération Française de Tennis de Table et la World Tennis de Table, qui aura lieu à la Sud de France Arena du mardi 28 octobre au dimanche 02 novembre 2025.

**ARTICLE 2 :** Ce jeu-concours permettra de gagner 60 places d'une valeur de 5€ à 25€ (tarif normal adulte) réparties de la manière suivante : 30 gagnants gagneront 2 places pour une journée de compétition : 5 gagnants de 2 places pour le 28.10 / 5 gagnants de 2 places pour le 29.10 / 5 gagnants de 2 places pour le 30.10 / 5 gagnants de 2 places pour le 31.10 / 5 gagnants de 2 places pour le 01.11 / 5 gagnants de 2 places pour le 02.11.

**ARTICLE 3 :** La participation au jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.

**ARTICLE 4 :** Les gagnants recevront un e-billet par mail.

**ARTICLE 5 :** Pour jouer, les participants doivent remplir en totalité du formulaire en ligne sur montpellier.fr

**ARTICLE 6 :** Le jeu-concours sera ouvert du lundi 13/10/2025 à 9h et sera clôturé le dimanche 19/10/2025 à 00h. Le tirage au sort sera effectué par traitement automatisé et aléatoire du fichier Excel ou via une application dédiée recensant l'ensemble des candidats. La liste des gagnants sera publiée sur montpellier.fr.

**ARTICLE 7 :** Les lots gagnés par les participants ne pourront être ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises.

**ARTICLE 8 :** Les gagnants acceptent d'être sollicités par Montpellier Méditerranée Métropole et par la presse.

**ARTICLE 9 :** A la suite du jeu-concours, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à ne pas exploiter les données personnelles inscrites sur le formulaire en ligne.

**ARTICLE 10 :** Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**ARTICLE 11 :** La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans sa totalité. Disponible sur le site Internet de Montpellier Méditerranée Métropole, [www.montpellier3m.fr](http://www.montpellier3m.fr), il peut être adressé à toute personne en faisant la demande contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. La demande est à adresser à la Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole - 50, Place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.

**ARTICLE 12 :** Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à l'organisateur par courrier postal à l'adresse suivante : Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole – 50, place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.